



## À partir du 1er avril 2025: 100 francs de frais d'arrêt pour les autocars

À partir du 1er avril 2025, la ville de Lucerne prélèvera des frais d'arrêt de 100 francs par autocar. Ces frais permettent de monter et descendre une seule fois ainsi que de stationner 24 heures sur 24 aux places prévues à cet effet. Les frais doivent impérativement être payés à l'avance en ligne et n'est valables que le jour réservé. Parallèlement, de nouvelles règles s'appliquent sur toutes les places d'arrêt.

- ! Réserver le bon en ligne avant l'arrivée
- Pas d'accès sans réservation



# Nouvelles règles valables à partir du 1er avril 2025

## Place d'arrêt Schwanenplatz

Arrêt autorisé uniquement avec un bon d'échange  
Payer les frais d'arrêt en ligne à l'avance  
Sortie autorisée  
Embarquement interdit  
Pas de rotation des bagages  
Stationnement interdit  
3 cases d'arrêt



## Place d'arrêt Löwenplatz

Arrêt autorisé uniquement avec un bon d'échange  
Payer les frais d'arrêt en ligne à l'avance  
Monter et descendre du véhicule autorisé  
Rotation des bagages autorisé  
Stationnement interdit  
11 cases d'arrêt



## Place d'arrêt Kasernenplatz

Arrêt autorisé uniquement avec un bon d'échange  
Payer les frais d'arrêt en ligne à l'avance  
Monter et descendre du véhicule autorisé  
Rotation des bagages autorisé  
Stationnement interdit  
5 cases d'arrêt



## Place de parking Brüelmoos

Parking 24h/24 et 7j/7  
Embarquement et débarquement autorisés  
Rotation de bagages autorisé payant  
13 places de parking



## Place de parking Rösslimatt Kriens

Parking 24/7  
Débarquement et embarquement interdits  
Rotation des bagages interdite payant  
28 places de parking



## Place d'arrêt Inseliquai

Aire d'arrêt pour autocars  
Embarquement et débarquement autorisés  
Transfert de bagages autorisé  
Voucher non valable  
Stationnement interdit  
2 cases d'arrêt



## Place de parking Alpenquai Landenberg

Parking 06:00 – 22:00 heures, max. 2 h  
Embarquement et débarquement autorisés  
Rotation de bagages autorisé  
Bon non valable payant  
14 cases de stationnement, 4 cases d'arrêt



# En autocar à Lucerne ?



Règles et informations sur [www.luzern.com/autocar](http://www.luzern.com/autocar)



Frais d'arrêt de 100 francs à partir du 1er avril 2025



Réservation en ligne nécessaire à l'avance



À la Schwanenplatz, seule la sortie est autorisée



Lieu d'embarquement différent avec les hôtes à convenir à l'avance



Arrêt autorisé uniquement aux places prévues à cet effet



Interdiction de s'arrêter sur les voies de bus ou aux arrêts de transports publics



Interdiction de s'arrêter sur les voies de bus ou aux arrêts de transports publics



Stationnement intermédiaire sur les parkings Brüelmoos et Rösslimatt Kriens



Suivre les instructions du service de la circulation

## Merci et bon route!

Ville de Lucerne  
Service des travaux publics

Plus d'informations  
Lucerne Tourisme  
T +41 41 227 17 17  
[luzern@luzern.com](mailto:luzern@luzern.com)

[www.luzern.com/autocar](http://www.luzern.com/autocar)